Sapeurs-pompiers
Haute-Garonne

Catalogue de formation 2025

Offre externe

Qualiopi
processus certifié
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

La certification qualité a été délivrée au titre de la catégorie d'action suivante :
- Actions de formation

Présentation du catalogue de formation

L'objectif de ce catalogue de formation est de vous présenter de façon synthétique l'ensemble des formations proposées au sein du Centre de formation (CDF) du Service Départemental Incendie et Secours de la Haute-Garonne (SDIS 31), au profit des collectivités, des entreprises, des particuliers et de divers organismes.

En 2024, le CDF a assuré la formation intiale, puis le maintien et développement des compétences des 2 627 agents, personnels administratifs et techniques (198) et sapeurs-pompiers professionnnels (874) et sapeurs-pompier volontaires (1 555) du corps départemental de la Haute-Garonne et aussi des apprenants de d'autres collectivités ou entreprises privées. Cela a représenté, plus de 1 115 actions de formation, soit 12 530 journées, au bénéfice de 5 885 stagiaires.

Pour cela, le centre de formation dispose d'une équipe de formateurs qualifiés et de ressources matérielles adaptées afin de dispenser des formations de qualité riches et multiples, adaptées aux exigences règlementaires pour assurer les secours d'aujourd'hui et comprendre les risques de demain.

Le SDIS 31 détient un numéro de déclaration d'activité formation auprès de la Direction Régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités (DREETS) d'Occitanie (NDA : 7331P003731). Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat.

Le centre de formation du SDIS 31 a obtenu sa certification qualité QUALIOPI le 04/03/2025 pour une période de 3 ans. Sur la base d'un référentiel national qualité (RNQ) cette certification, délivrée par des organismes certificateurs accrédités ou autorisés par le Comité français d'accréditation (COFRAC), elle atteste de la qualité du processus mis en œuvre lors des actions de formation délivrées par notre établissement (cf. Certificat disponible sur le site du SDIS31 : https://www.sdis31.fr/le-sdis-31/notre-centre-de-formation/)

Le Centre de formation du SDIS 31 s'engage à veiller à l'accueil, à l'accompagnement, à la formation et à l'orientation des personnes en situation de handicap. Nos formations peuvent être adaptées selon la situation de handicap. Certains sites et salles de formation sont adaptés à l'accueil de personnes à mobilité réduite. Le SDIS 31 dispose pour cela d'une référente handicap (Hélène Guittard - tel 05 34 57 36 23). N'hésitez pas à le contacter afin qu'elle identifie clairement votre besoin spécifique et puisse mettre en place des adaptations ou compensations nécessaires, dans la mesure du possible (Etude de faisabilité en amont de la formation).

L'équipe du Centre de Formation (CDF) du SDIS 31 (Groupement Développement des compétences) est à votre disposition pour analyser et répondre à vos besoins de développement de compétences.

Point de contact :
mail : groupement.formation@sdis31.fr
Tel : 05 61 06 37 00

Moyens mis à disposition

Plan d'accès du site de Colomiers avec les locaux du Centre de formation :

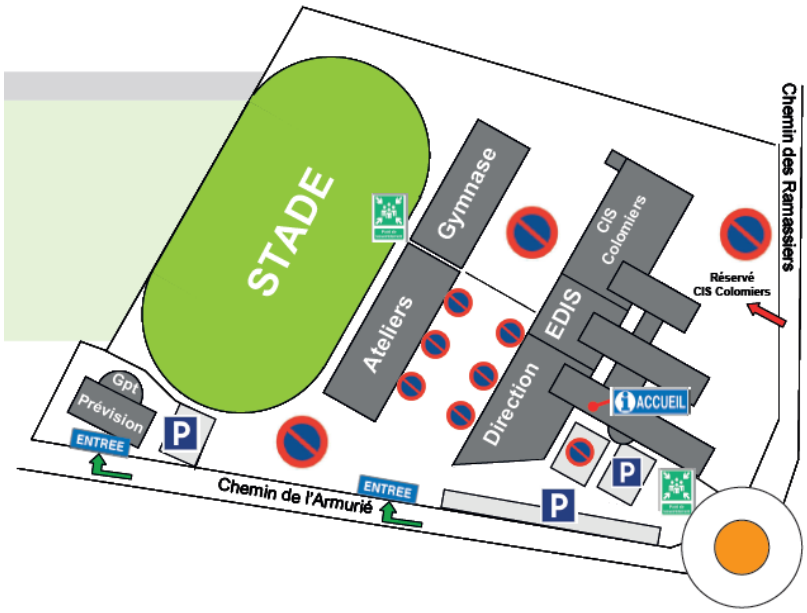

Le centre de formation dispose des moyens suivants, situés sur un même site divisé en 4 zones :

Une zone de locaux pédagogiques, composée de :

- 1 amphithéâtre de 150 places ;
- 2 salles de cours de 20 places ;
- 1 bureau pour les formateurs occasionnels.

Une zone administrative, composée d'un ensemble de bureaux, d'un espace ouvert pour les formateurs et d'une petite salle de réunion, qui permet à l'équipe du groupement développement des compétences de travailler au service des agents qui composent le SDIS.

Une zone hébergement / lieux de vie avec 21 chambres individuelles, ainsi qu'une lingerie qui permet aux apprenants d'être reçus dans les meilleures conditions possibles. Cet espace comprend également un foyer équipé d'un téléviseur.

Une zone « centre de secours » à Colomiers avec :

- Une remise qui permet de stocker tous les matériels roulants destinés à la formation :
  - 3 FPT
  - 1 EPS
  - 2 VSR
  - 3 VSAV
  - 1 CCF
  - 5 VTP
  - 1 VTU
- Une zone de stockage petit matériel ;
- Deux bureaux pour les logisticiens du centre de formation ;
- Un local d'alerte équipé d'un terminal START.

Le centre de formation départemental de Muret est constitué de :

- 1 simulateur de feux réels avec 2 foyers fermés
- 1 salle de vidéoconférnce de 10 personnes
- 1 espace d'acceuil avec un secrétairiat
- 1 espace de bureaux

Equipe du Groupement développement des compétences (GDEC)

Organigramme du GDEC au 1er janvier 2025

Groupement développement des compétences (GDEC)

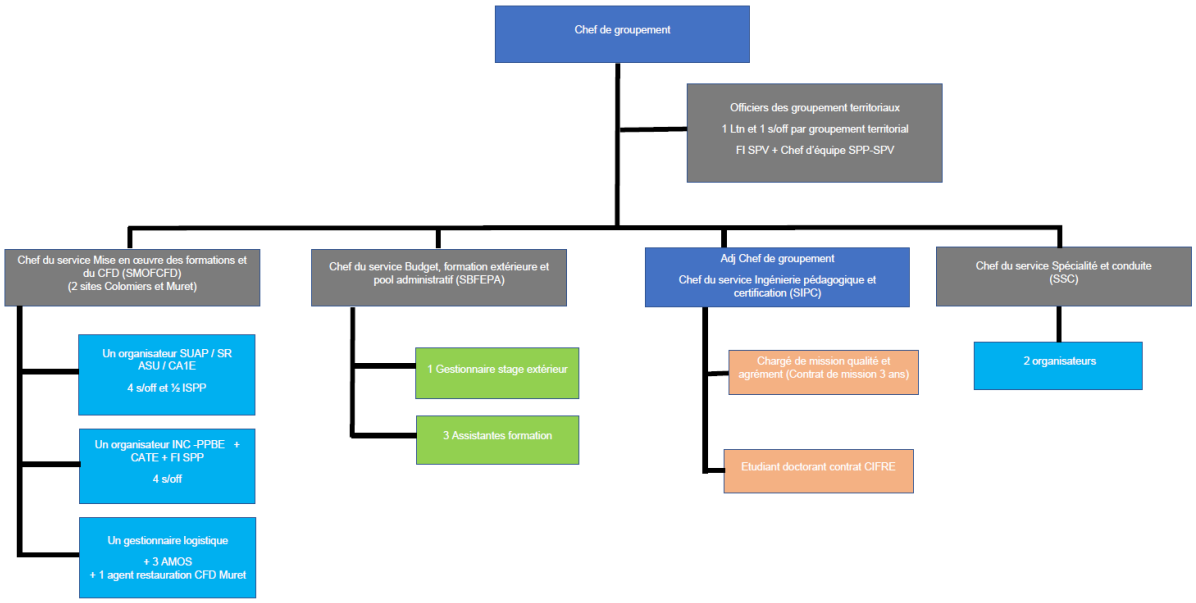

L'équipe du Centre de Formation (CFD) du SDIS 31 (Groupement Développement des compétences) est à votre disposition pour analyser et répondre à vos besoins de développement de compétences.

Point de contact :

mail : groupement.formation@sdis31.fr

Tel : 05 61 06 37 00

Sommaire des fiches programmes

Formation d'intégration équipier Sapeur-pompier professionnel (SPP)..... 7
Formation de chef d'équipe (SPP - SPV) 9
Formation de chef d'agrès 1 équipe (SPP - SPV).....11
Formation de chef d'agrès tout engin (SPP - SPV).....14
Sauveteur déblayeur (SDE 1).....16
Chef d'unité sauveteur déblayeur (SDE 2).....18
Sauveteur secouriste du travail (SST) 20
Sauveteur secouriste du travail – Maintien et actualisation des compétences 22
Formation incendie – Manipulation des extincteurs 24
Formation évacuation - Guides files et serres-files 26
Journée caisson : simulateur feux réels.....28

Formation d'intégration équipier Sapeur-pompier professionnel (SPP)

DUREE

63 jours (455h) - Découpage : sur une durée de 4 mois

LIEU

- Centre de formation départemental (CFD) à Colomiers ou Muret
- Si formation mutualisée, des mobilités possibles sur le département de la Haute-Garonne ou sur la région Occitanie, en fonction des séquences de formation
- Gardes en immersion en CIS programmées au cours du stage

A QUI S'ADRESSE CETTE FORMATION

Profil du stagiaire

- Tout agent recruté par un SDIS, pour répondre au statut particulier du cadre d'emplois des sapeurs et caporaux de sapeurs-pompiers professionnels

Prérequis

- Etre recruté par un SDIS (Arrêté de recrutement)
- Être apte médicalement (arrêté du 6 mai 2000 modifié)

Accessibilité

- Modalité et délai d'accès : 3 mois minimum avant le début du stage
- Adaptation possible en fonction du type de handicap (nous prévenir au moins 1 mois avant le début du stage)

OBJECTIFS PEDAGOGIQUES

- Acquerir l'aptitude opérationnelle d'équipier de Sapeur-pompier professionnel nécessaire pour être titularisé
- 3 domaines d'activité à acquerir :
    - 3 compétences du domaine d'activité de lutte contre l'incendie
    - 4 compétences du domaine d'activité du secours et de soins d'urgence aux personnes
    - 2 compétences du domaine d'activité de la protection des personnes, des animaux, des biens et de l'environnement
    - Compétences transversales :

      A) Agir selon les règles relatives à la santé, sécurité et qualité de vie en service ; B) S'impliquer dans son emploi ; C) Agir au sein d'un collectif ; D) Maintenir la capacité opérationnelle des équipements, véhicules et matériels

CADRE REGLEMENTAIRE

- Décret n°90-850 du 25 septembre 1990 portant dispositions communes à l'ensemble des sapeurs-pompiers professionnels (JO du 26/09/1990)
- Décret n° 2012-520 du 20 avril 2012 portant statut particulier du cadre d'emplois des sapeurs et caporaux de sapeurs-pompiers professionnels (JO du 21/04/2024)
- Arrêté du 22 août 2019 relatif aux formations des sapeurs-pompiersprofessionnels et volontaires (JO du 04/10/2024)
- Arrêté du 7 décembre 2022 modiant l'Arrêté du 22 août 2019
- Référentiel national des emplois activités et compétences Equipier SPP v2 22/09/2022 - Lien
- Référentiel national d'évaluation Equipier SPP v2 22/09/2022 – Lien

PROGRESSION PEDAGOGIQUE

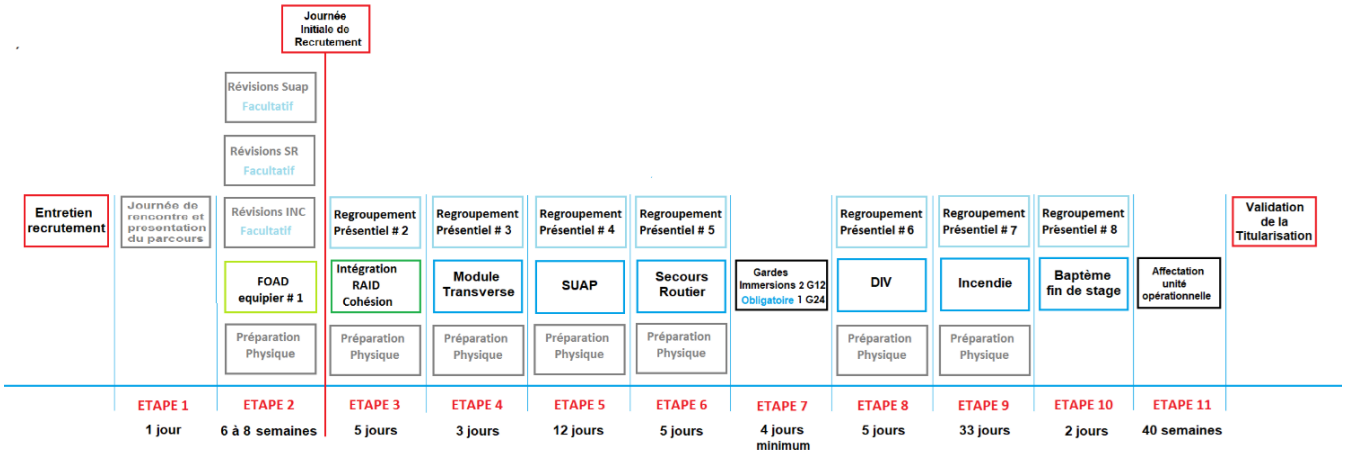

ORGANISATION

Encadrement de formation
Equipe permanente : au moins 6 formateurs dont deux CATE, un PAE FPS et un EAP2 recyclés.
Formateurs adaptés en fonction des séquences : SUAP, compréhension du système feu, secours routiers, opérations diverses.

Contact organisme de formation
Groupement développement des compétences (GDEC)
Tel : 05 61 06 37 00
Mail : groupement.formation@sdis31.fr

Nombre de stagiaires
12 stagaires

Moyens pédagogiques et techniques
- Formation en présentiel avec 1 module à distance en FOAD à réaliser au début du parcours
- Apports théoriques
- Mises en situation pratiques
- Mises en situation feux réels (Caisson)
- Debriefings d'auto-évaluation accompagnée
- Intervention d'experts extérieurs

Dispositif de suivi et d'évaluation des résultats de la formation
- Livret stagaire pour suivre la progression de l'apprenant tout le long du parcours
- Auto-évaluation accompagnées
- Evaluation sommative et certificative selon les exigences du Référentiel national d'évaluation

Assistante technique et pédagogique (FOAD)
Mail : plateforme.apis@gmail.com (support APIS)

Sanction finale
- Diplôme d'équipier de sapeur-pompier professionnel et attestation de présence (sur demande)

Satistiques formation 2024
- Nombre de stagaires formés : 22
- Nombres de stages organisés : 2
- Taux de réussite à l'examen final : 86,4 %

Tarif session de formation
Tarifs net de TVA et fixés selon délibération Acte n° 2023004 du 09/01/2023
Lien vers le site du SDIS 31

Formation de chef d'équipe (SPP - SPV)

DUREE

9 jours (72h) : 1 jour de diagnostic + 8 jours de formation

LIEU

Dans les 3 groupements territoriaux de Haute-Garonne : Diagnostic et formation

- Groupement Ouest
- Groupement Est
- Groupement Sud

A QUI S'ADRESSE CETTE FORMATION

Profil du stagiaire

- Tout agent recruté par un SDIS, pour répondre au statut particulier du cadre d'emplois des sapeurs et caporaux de sapeurs-pompiers professionnels

Prérequis

- SPP justifiant de deux années d'ancienneté en tant que caporal (Liste communiquée par le GPH)
- SPV : Avoir validé sa FI SPV et justifier de trois années d'ancienneté en tant que sapeur
- Être apte médicalement (arrêté du 6 mai 2000 modifié)

Accessibilité

- Modalité et délai d'accès : 3 mois minimum avant le début du stage
- Adaptation possible en fonction du type de handicap (nous prévenir au moins 1 mois avant le début du stage)

OBJECTIFS PEDAGOGIQUES

- Permettre au chef d'équipe de réaliser ses missions avec autonomie
- La formation comprend le module et les domaines d'activité suivants :
    - 1 domaine d'activités : lutte contre l'incendie regroupant 3 blocs de compétences
        - Réaliation et sauvetage ou une mise en sécurité
        - Sécuriser la zone d'intervention
        - Etteindre l'incendie
    - Compétences transversales : A) Agir selon les règles relatives à la santé, sécurité et qualité de vie en service ; B) S'impliquer dans son emploi ; C) Agir au sein d'un collectif ; D) Maintenir la capacité opérationnelle des équipements, véhicules et matériels

CADRE REGLEMENTAIRE

- Décret n° 90-850 portant dispositions communes à l'ensemble des sapeurs-pompiers professionnels, précisant les grades permettant d'exercer l'emploi de chef d'agrès d'un engin comportant une équipe (26/09/1990)
- Décret n°2012-520 portant statut particulier du cadre d'emploi des sapeurs et caporaux des sapeurs-pompiers Professionnels (JO 21/04/2012)
- Arrêté du 22 août 2019 relatif aux formations des sapeurs-pompiersprofessionnels et volontaires (JO du 04/10/2019)
- Arrêté du 7 décembre 2022 modiant l'Arrêté du 22 août 2019
- Référentiel activités compétences chef d'équipe SPP v1 du 22/08/2019 – Lien
- Référentiel activités compétences chef d'équipe SPV v1 du 22/08/2019 – Lien
- Référentiel évaluation chef d'équipe SPP v1 du 22/08/2019 – Lien
- Référentiel évaluation chef d'équipe SPV v1 du 22/08/2019 – Lien

PROGRESSION PEDAGOGIQUE

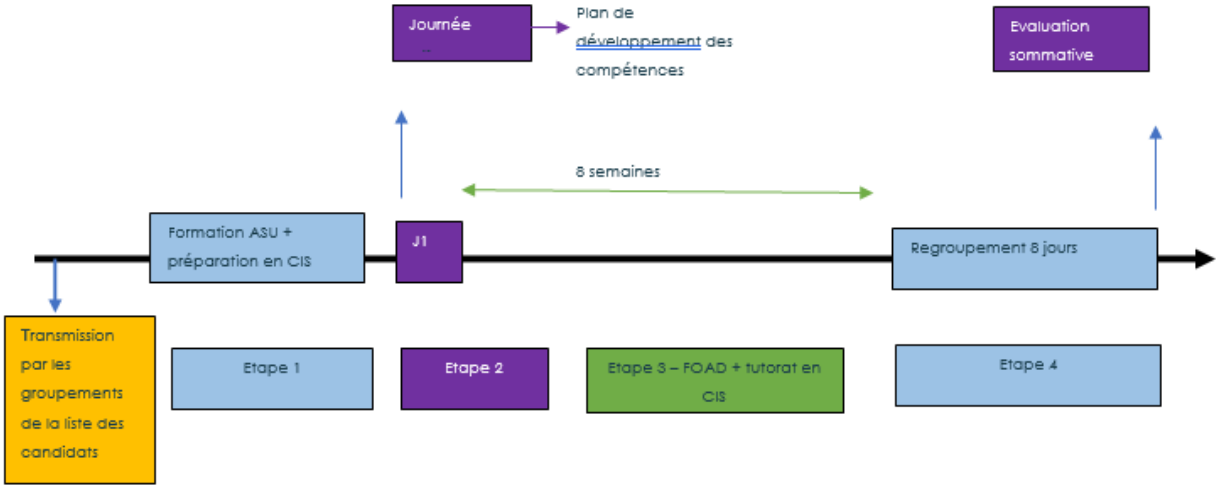

ORGANISATION

Encadrement de formation
Equipe permanente : 1 formateur Foracc + 4 accompagnateurs de proximité
Formateurs adaptés en fonction des séquences

Contact organisme de formation
Groupement développement des compétences (GDEC)
Tel : 05 61 06 37 00
Mail : groupement.formation@sdis31.fr

Nombre de stagiaires
10 stagaires

Moyens pédagogiques et techniques
- Formation en présentiel avec 1 module à distance en FOAD à réaliser au début du parcours en amont du diagnostic et un accompagnement ciblé sur la plate-forme de FOAD (APIS) à l'issue du dignostic
- Apports théoriques
- Mises en situation pratiques
- Debriefing d'auto-évaluation accompagnée
- Intervention d'experts extérieurs

Dispositif de suivi et d'évaluation des résultats de la formation
- Livret stagaire pour suivre la progression du stagiaire tout le long du parcours
- Auto-évaluation accompagnées
- Evaluation sommative et certificative selon les exigences du Référentiel national d'évaluation

Assistante technique et pédagogique (FOAD)
Mail : plateforme.apis@gmail.com (support APIS)

Sanction finale
- Diplôme de chef d'équipe et attestation de présence (sur demande)

Satistiques formation 2024
- Nombre de stagaires formés : 58
- Nombres de stages organisés : 6
- Taux de réussite à l'examen final : 84,5 %

Tarif session de formation
Tarifs net de TVA et fixés selon délibération Acte n° 2023004 du 09/01/2023
Lien vers le site du SDIS 31

Formation de chef d'agrès 1 équipe (SPP - SPV)

DUREE

11 jours (88h) : découpage : 1 j diagnostic + 10 jours non consécutifs

LIEU

- Centre de formation départemental (CFD) à Colomiers ou Muret
- Si formation mutualisée, des mobilités possibles sur le département de la Haute-Garonne ou sur la région Occitanie, en fonction des séquences de formation
- Gardes en immersion en CIS programmées au cours du stage

A QUI S'ADRESSE CETTE FORMATION

Profil du stagiaire

- Tout agent recruté par un SDIS, pour répondre au statut particulier du cadre d'emplois des sous-officiers de sapeurs-pompiers professionnels et sous-officiers sapeurs-pompiers volontaires

Prérequis

- Pour les SPP :
  - Etre nommé sergent pour les SPP
  - Justifier de 3 années de caporal pour les SPP
- Pour les SPV, doit être certifiés :
  - en qualité de chef d'équipe pour se former à l'activité de chef d'agrès MEA ;
  - en qualité d'équipier de secours à personne pour se former à l'activité de chef d'agrès VSAV ;
  - en qualité d'équipier opérations diverses pour se former à l'activité de chef d'agrès VTU ;
  - en qualité d'équipier secours routier pour se former à l'activité de chef d'agrès VSR.

- Détenir la formation de chef d'équipe pour les SPV et SPP
- Être apte médicalement (arrêté du 6 mai 2000 modifié)

Accessibilité

- Modalité et délai d'accès : 3 mois minimum avant le début du stage
- Adaptation possible en fonction du type de handicap (nous prévenir au moins 1 mois avant le début du stage)

OBJECTIFS PEDAGOGIQUES

- Permettre au chef d'agrès 1 équipe de réaliser ses missions avec autonomie
- La formation comprend le module et les domaines d'activité suivants :
  - 4 domaines d'activités, regroupant 6 bloc de compétences
    - Domaine d'activité de la lutte contre l'incendie avec un MEA (Moyen Élévateur Aérien)
    - Domaine d'activité du secours d'urgence aux personnes
    - Domaine d'activité du secours routier
    - Domaine d'activité de la protection des personnes, des biens et de l'environnement

  - Compétences transversales : A) Agir selon les règles relatives à la santé, sécurité et qualité de vie en service ; B) S'impliquer dans son emploi ; C) Agir au sein d'un collectif ; D) Maintenir la capacité opérationnelle des équipements, véhicules et matériels

CADRE REGLEMENTAIRE

- Décret n° 90-850 portant dispositions communes à l'ensemble des sapeurs-pompiers professionnels, précisant les grades permettant d'exercer l'emploi de chef d'agrès d'un engin comportant une équipe (26/09/1990)
- Décret n°2012-521 portant statut particulier du cadre d'emploi des sous-officiers de sapeurs-pompiers Professionnels (JO 21/04/2012)
- Arrêté du 22 août 2019 relatif aux formations des sapeurs-pompiersprofessionnels et volontaires (JO du 04/10/2019)
- Arrêté du 7 décembre 2022 modiant l'Arrêté du 22 août 2019

- Référentiel activités compétences chef d'agrès un engin une équipe SPP du v1 22/08/2019 – Lien
- Référentiel activités compétences chef d'agrès un engin une équipe SPV du v1 22/08/2019 – Lien
- Référentiel évaluation chef d'agrès un engin une équipe SPP du v1 22/08/2019 – Lien
- Référentiel évaluation chef d'agrès un engin une équipe SPV du v1 22/08/2019 – Lien

PROGRESSION PEDAGOGIQUE

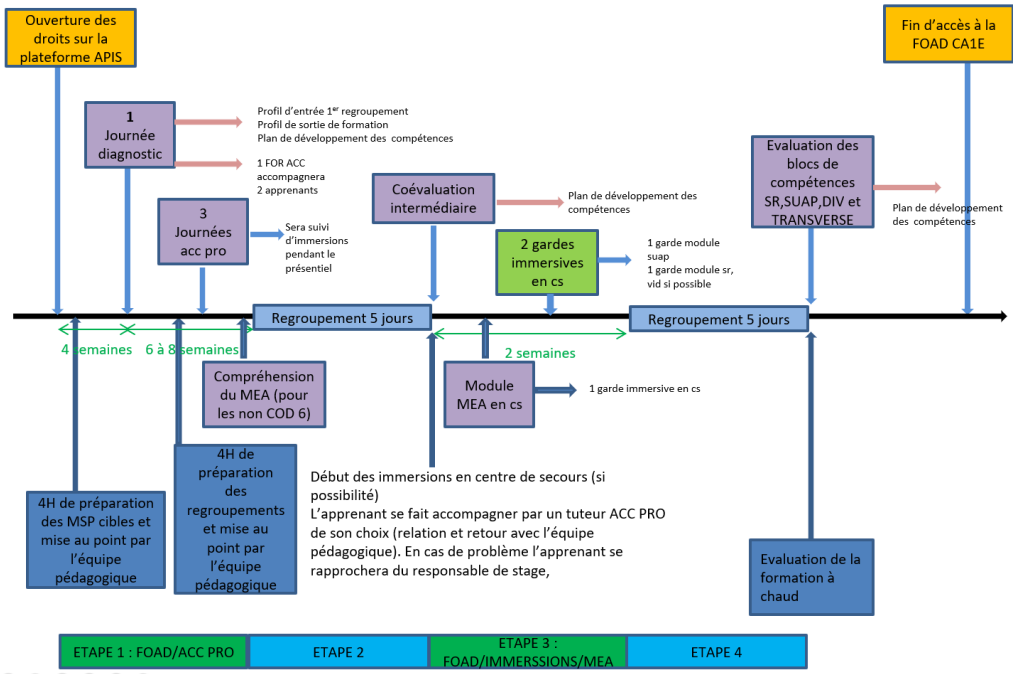

ORGANISATION

Encadrement de formation
Equipe permanente : 2 responsables pédagogiques et 3 formateurs accompagnateurs

Contact organisme de formation
Groupement développement des compétences (GDEC)
Tel : 05 61 06 37 00
Mail : groupement.formation@sdis31.fr

Nombre de stagiaires
9 stagaires

Moyens pédagogiques et techniques
- Formation en présentiel avec 1 module à distance en FOAD à réaliser au début du parcours en amont du diagnostic et un accompagnement ciblé sur la plate-forme de FOAD (APIS) à l'issue du dignostic
- Apports théoriques
- Mises en situation pratiques
- Immersion entre les 2 périodes de présentiel
- Debriefings d'auto-évaluation accompagnée
- Intervention d'experts extérieurs

Dispositif de suivi et d'évaluation des résultats de la formation
- Livret stagaire pour suivre la progression du stagiaire tout le long du parcours
- Auto-évaluation accompagnées
- Evaluation sommative et certificative selon les exigences du Référentiel national d'évaluation

Assistante technique et pédagogique (FOAD)
Mail : plateforme.apis@gmail.com (support APIS)

Sanction finale

- Diplôme de chef d'agrès 1 équipe et attestation de présence (sur demand)

Satistiques formation 2024

- Nombre de stagaires formés : 70
- Nombres de stages organisés : 8
- Taux de réussite à l'examen final : 88,6 %

Tarif session de formation

Tarifs net de TVA et fixés selon délibération Acte n° 2023004 du 09/01/2023
Lien vers le site du SDIS 31

Formation de chef d'agrès tout engin (SPP - SPV)

DUREE

16 jours (128h) : 1 jour de diagnostic + 15 jours de formation

LIEU

Au centre de formation à Colomiers et à Muret

A QUI S'ADRESSE CETTE FORMATION

Profil du stagiaire

- Tout agent recruté par un SDIS, pour répondre au statut particulier du cadre d'emplois de chef d'agrès tout engin SPP ou SPV

Prérequis

- Détenir la formation de chef d'agrès un engin une équipe dans les 4 domaines d'activités pour les SPV et SPP
- SPP : Être nommé adjudant (Liste communiquée par le GPH)
- Être apte médicalement (arrêté du 6 mai 2000 modifié)

Accessibilité

- Modalité et délai d'accès : 3 mois minimum avant le début du stage
- Adaptation possible en fonction du type de handicap (nous prévenir au moins 1 mois avant le début du stage)

OBJECTIFS PEDAGOGIQUES

- Permettre au chef d'agrès tout engin de réaliser ses missions avec autonomie
- La formation comprend le module et les domaines d'activité suivants :
    - 1 domaine d'activités de la lutte contre l'incendie regroupant 2 bloc de compétences
        - Commander une intervention incendie en tant que COS
        - Gérer une intervention incendie sous l'autorité d'un COS
        - Compétences transversales :
          A) Agir selon les règles relatives à la santé, sécurité et qualité de vie en service ; B) S'impliquer dans son emploi ; C) Agir au sein d'un collectif ; D) Maintenir la capacité opérationnelle des équipements, véhicules et matériels

CADRE REGLEMENTAIRE

- Décret n° 90-850 portant dispositions communes à l'ensemble des sapeurs-pompiers professionnels, précisant les grades permettant d'exercer l'emploi de chef d'agrès tout engin 26/09/1990)
- Décret n°2012-521 portant statut particulier du cadre d'emploi des sous-officiers de sapeurs-pompiers Professionnels (JO 21/04/2012)
- Arrêté du 22 août 2019 relatif aux formations des sapeurs-pompiersprofessionnels et volontaires (JO du 04/10/2019)
- Arrêté du 7 décembre 2022 modiant l'Arrêté du 22 août 2019
- Référentiel activités compétences chef d'agrès tout engin SPP v1 du 22/08/2019 – Lien
- Référentiel évaluation chef d'agrès tout engin SPP v1 du 22/08/2019 – Lien
- Référentiel activités compétences chef d'agrès tout engin SPV v1 du 22/08/2019 – Lien
- Référentiel évaluation chef d'agrès tout engin SPV v1 du 22/08/2019 – Lien

PROGRESSION PEDAGOGIQUE

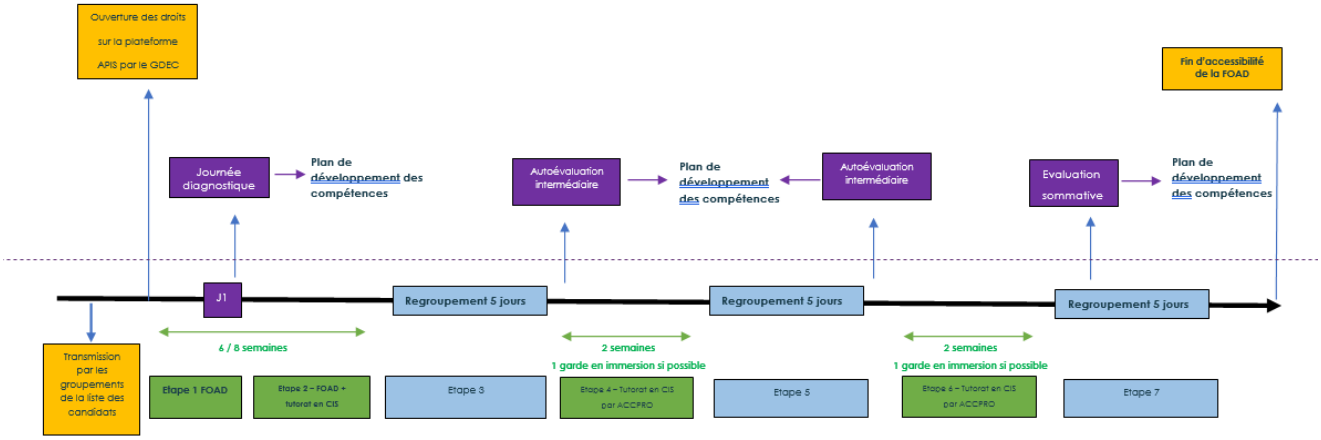

ORGANISATION

Encadrement de formation
Equipe permanente : 2 responsables pédagogiques et 3 formateurs accompagnateurs
Formateurs adaptés en fonction des séquences

Contact organisme de formation
Groupement développement des compétences (GDEC)
Tel : 05 61 06 37 00
Mail : groupement.formation@sdis31.fr

Nombre de stagiaires
10 stagaires

Moyens pédagogiques et techniques
- Formation en présentiel avec 1 module à distance en FOAD à réaliser au début du parcours en amont du diagnostic et un accompagnement ciblé sur la plate-forme de FOAD (APIS) à l'issue du dignostic
- Apports théoriques
- Mises en situation pratiques
- Debriefings d'auto-évaluation accompagnée
- Intervention d'experts extérieurs

Dispositif de suivi et d'évaluation des résultats de la formation
- Livret stagaire pour suivre la progression du stagiaire tout le long du parcours
- Auto-évaluation accompagnées
- Evaluation sommative et certificative selon les exigences du Référentiel national d'évaluation

Assistante technique et pédagogique (FOAD)
Mail : plateforme.apis@gmail.com (support APIS)

Sanction finale
- Diplôme d'agrès tout engin et attestation de présence (sur demande)

Satistiques formation 2023
- Nombre de stagaires formés : 25
- Nombres de stages organisés : 2
- Taux de réussite à l'examen final : 96 %

Tarif session de formation
Tarifs net de TVA et fixés selon délibération Acte n° 2023004 du 09/01/2023
Lien vers le site du SDIS 31

Sauveteur déblayeur (SDE 1)

DUREE

6 jours (48h) dont 2h de nuit

LIEU

Selon les sites de manœuvre

A QUI S'ADRESSE CETTE FORMATION

Profil du stagiaire

- Tout sapeur-pompier titulaire
- Priorité donnée aux agents des centres de secours support de la spécialité

Prérequis

- Personnels SPP ou SPV
- Personnels titulaires du domaine d'activité du secours d'urgence aux personnes et du bloc de compétences « réaliser un sauvetage ou une mise en sécurité » du domaine d'activité de la lutte contre l'incendie
- Être apte médicalement (arrêté du 6 mai 2000 modifié)

Accessibilité

- Modalité et délai d'accès : 3 mois minimum avant le début du stage
- Adaptation possible en fonction du type de handicap (nous prévenir au moins 1 mois avant le début du stage)

OBJECTIFS PEDAGOGIQUES

- Cette formation a pour but de faire acquérir aux stagiaires les capacités nécessaires pour tenir l'emploi de sauveteur déblayeur
- A la fin de la formation, le stagaire devra avoir acquis les compétences suivantes :
    - Sécurisation d'une zone dangereuse
    - Recherche de victimes en milieu effondrées ou menaçant ruine
    - Dégagement et évacuation des victimes hors de la zone dangereuse

CADRE REGLEMENTAIRE

- Arrêté du 22 août 2019 modifié relatif aux formations des sapeurs-pompiersprofessionnels et volontaires (JO du 04/10/2019)
- Arrêté 7 décembre 2022 modifiant l'arrêté du 22 août 2019
- Guide national de référence Sauvetage Déblaiement - Mise à jour du 26/06/2020 – Lien
- RIOFE USAR 1 v2 04-2024

PROGRESSION PEDAGOGIQUE

- Maîtriser son environnement
- Rechercher des victimes
- Dégager une victime
- Evacuer les victimes hors de la zone dangereuse

ORGANISATION

Encadrement de formation

- La formation dirigée par un conseiller technique ou un chef de section sauveteur déblayeur, responsable pédagogique, inscrit sur une liste annuelle départementale d'aptitude opérationnelle.
- L'équipe pédagogique composée de conseillers techniques et/ou de chefs de section et/ou de chefs d'unité sauveteurs déblayeurs inscrits sur une liste annuelle départementale d'aptitude opérationnelle à raison d'au moins un pour 4 stagiaires et de formateurs spécialisés

Contact organisme de formation
Groupement développement des compétences (GDEC)
Tel : 05 61 06 37 00
Mail : groupement.formation@sdis31.fr

Nombre de stagiaires
12 stagaires maximum

Moyens pédagogiques et techniques

- Apports théoriques
- Mises en situation pratiques
- Debriefing de co-évaluation
- Intervention d'experts extérieurs

Dispositif de suivi et d'évaluation des résultats de la formation

- Livret stagaire pour suivre la progression du stagiaire tout le long du parcours
- Co-évaluation
- Evaluation sommative et certificative selon les exigences du GNR

Sanction finale

- Diplôme de sauveteur déblayeur

Satistiques formation 2024

- Nombre de stagaires formés : 15
- Nombres de stages organisés : 1
- Taux de réussite à l'examen final : 100 %

Tarif session de formation
Tarifs nets de TVA et fixés selon délibération Acte n° 2023004 du 09/01/2023
Lien vers le site du SDIS 31

Chef d’unité sauveteur déblayeur (SDE 2)

DUREE

8 jours (64h)

LIEU

Au centre de formation à Colomiers et à Muret

A QUI S’ADRESSE CETTE FORMATION

Profil du stagiaire

- Tout sapeur-pompier titulaire

Prérequis

- Personnels SPP ou SPV
- Personnels inscripts sur la liste annuelle départementale d’aptitude opérationnelle
- Personnels titulaires titulaires des unités de valeur de formation chef d’agrès une équipe et accompagnateur de proximité.
- Être apte médicalement (arrêté du 6 mai 2000 modifié)

Accessibilité

- Modalité et délai d’accès : 3 mois minimum avant le début du stage
- Adaptation possible en fonction du type de handicap (nous prévenir au moins 1 mois avant le début du stage)

OBJECTIFS PEDAGOGIQUES

- Cette formation a pour but de faire acquérir aux stagiaires les capacités nécessaires pour tenir l’emploi de chef d’unité sauveteur déblayeur
- A la fin de la formation, le stagaire soit être capable de :

  Préparation et gestion d’une intervention
  Recherche de victime en milieu effondré ou menaçant ruine
  Dégagement et évacuation des victimes hors de la zone dangereuse
  Formation du personnel

CADRE REGLEMENTAIRE

- Arrêté du 22 août 2019 modifié relatif aux formations des sapeurs-pompiers professionnels et volontaires (JO du 04/10/2019)
- Arrêté 7 décembre 2022 modifiant l’arrêté du 22 août 2019
- Guide national de référence Sauvetage Déblaiement - Mise à jour du 26/06/2020 – Lien
- Scénario pédagogique - Référentiel Sauveteur deblayeur SDE 2 - Mise à jour du 08/04/2003 – Lien

PROGRESSION PEDAGOGIQUE

- Maîtriser son environnement
- Organiser un secteur de travail
- Rechercher et accéder aux victimes
- Evacuer les victimes
- Conduite d’une opération

ORGANISATION

Encadrement de formation

- La formation dirigée un conseiller technique ou un chef de section sauveteur déblayeur, responsable pédagogique, inscrit sur une liste annuelle départementale d'aptitude opérationnelle.
- L'équipe pédagogique composée de conseillers techniques et/ou de chefs de section et/ou de chefs d'unité sauveteurs déblayeurs inscrits sur une liste annuelle départementale d'aptitude opérationnelle à raison d'au moins un pour 4 stagiaires et de formateurs spécialisés

Contact organisme de formation
Groupement développement des compétences (GDEC)
Tel : 05 61 06 37 00
Mail : groupement.formation@sdis31.fr

Nombre de stagiaires
8 stagaires minimum

Moyens pédagogiques et techniques

- Apports théoriques
- Mises en situation pratiques
- Debriefing de co-évaluation
- Intervention d'experts extérieurs

Dispositif de suivi et d'évaluation des résultats de la formation

- Livret stagaire pour suivre la progression du stagiaire tout le long du parcours
- Auto-évaluation accompagnées
- Evaluation sommative et certificative selon les exigences du Référentiel national d'évaluation

Sanction finale

- **Diplôme de chef d'unité sauveteur déblayeur**

Satistiques formation 2024

- Nombre de stagaires formés : 9
- Nombres de stages organisés : 1
- Taux de réussite à l'examen final : 100 %

Tarif session de formation
Tarifs nets de TVA et fixés selon délibération Acte n° 2023004 du 09/01/2023
Lien vers le site du SDIS 31

Sauveteur secouriste du travail (SST)

DUREE

2 jours (14h) ou 4 demi-journées

LIEU

Dans les locaux du client ou Centre de formation SDIS 31 à Colomiers

A QUI S'ADRESSE CETTE FORMATION

Profil du stagiaire

- Tout salarié qui souhaite contribuer à la prévention des risques professionnels dans l'entreprise et intervenir efficacement face à une situation d'accident du travail.

Prérequis

- Aucun pré-requis particulier

Accessibilité

- Modalité et délai d'accès : 1 mois minimum avant le début du stage
- Adaptation possible en fonction du type de handicap (nous prévenir au moins 1 mois avant le début du stage)

OBJECTIFS PEDAGOGIQUES

- Repérer les situations dangereuses dans son entreprise et savoir à qui et comment relayer ces informations
- Participer à la mise en œuvre d'actions de prévention et/ou de protection
- Savoir qui et comment alerter en fonction de l'organisation des secours dans l'entreprise
- Maîtriser les conduites à tenir et les gestes de premiers secours

CADRE REGLEMENTAIRE

- Document de référence : Dispositif Sauvetage Secourisme du Travail (SST) INRS Version 8 – 01/2021 Lien
- Grille de certification du SST – INRS - Juin 2020
- Guide des données techniques – INRS - V3.06/2019

PROGRESSION PEDAGOGIQUE

- Situer le cadre juridique de son intervention
- Situer son rôle dans l'organisation de la prévention dans l'entreprise
- Contribuer à la mise en œuvre d'action en prévention
- Informer les personnes désignées dans le plan d'organisation de la prévention de l'entreprise des
- situations dangereuses repérées
- Réaliser une protection adaptée
- Examiner une victime
- Faire alerter ou alerter
- Secourir de manière appropriée

ORGANISATION

Encadrement de formation

- Un formateur Sauveteur Secouriste du Travail certifié par l'INRS.
- Le Centre de formation du SDIS 31 est habilité par l'INRS (N° 1517835/2022/SST-01/O/16)

Contact organisme de formation

Groupement Volontariat et citoyenneté
Cédric Escarboutel
Tel : 05 61 06 37 93 - 06 99 50 16 68
Mail : volontariat.citoyennete@sdis31.fr ou cedric.escarboutel@sdis31.fr

Nombre de stagiaires

4 stagiaires minimum et 10 stagiaires maximum (au-delà 1h. supplémentaire par stagiaire jusqu'à 14 personnes)

Moyens pédagogiques et techniques

- Alternance d'exposés, d'analyse de situations de travail et d'accidents, d'exercices pratiques et d'apprentissage des gestes de secours.
- Moyens techniques
  - PC ou tablette et vidéoprojecteur ainsi que des ressources multimédia et paperbord
  - Kit de mannequins, défibrillateur d'entraînement
  - Matériels divers nécessaires à la réalisation des simulations de situations
  - Plan de prévention et d'intervention INRS

Dispositif de suivi et d'évaluation des résultats de la formation

- L'évaluation formative en continue et les épreuves d'évaluation certificatives finales sont réalisées conformément au document de référence de l'INRS V8-01/2021 en vue de la délivrance du certificat SST valable 24 mois, sous réserve que le stagiaire ait suivi l'intégralité de la formation.
- Le SST doit suivre et valider une session de maintien et d'actualisation de ses compétences (MAC) pour prolonger à nouveau son certificat de 24 mois

Sanction finale

- Attestation de fin de formation et Certificat SST

Satistiques formation 2024

- Nombre de stagaires formés : 136
- Nombres de stages organisés : 19
- Taux de réussite : 100 %

Tarif session de formation

Entreprises privées :Tarifs net de TVA et fixés selon délibération Acte n° 2016014 du 01/02/2016
Etablissements publics et les collectivités territoriales : gratuit
Lien vers le site du SDIS 31

Sauveteur secouriste du travail – Maintien et actualisation des compétences

DUREE

1 jours (7h) ou 2 demi-journées

LIEU

Dans les locaux du client ou au Centre de formation SDIS 31 à Colomiers

A QUI S'ADRESSE CETTE FORMATION

Profil du stagiaire

- Tout salarié qui contribue à la prévention des risques professionnels dans l'entreprise et intervenir efficacement face à une situation d'accident du travail.

Prérequis

- Être titulaire du certificat SST délivré par une entité habilitée

Accessibilité

- Modalité et délai d'accès : 1 mois minimum avant le début du stage
- Adaptation possible en fonction du type de handicap (nous prévenir au moins 1 mois avant le début du stage)

OBJECTIFS PEDAGOGIQUES

- Repérer les situations dangereuses dans son entreprise et savoir à qui et comment relayer ces informations
- Participer à la mise en œuvre d'actions de prévention et/ou de protection
- Savoir qui et comment alerter en fonction de l'organisation des secours dans l'entreprise
- Maîtriser les conduites à tenir et les gestes de premiers secours

CADRE REGLEMENTAIRE

- Document de référence : Dispositif Sauvetage Secourisme du Travail (SST) INRS Version 8 – 01/2021 Lien
- Grille de certification pour un MAC SST– INRS - Juillet 2023
- Guide des données techniques – INRS - V3.06/2019

PROGRESSION PEDAGOGIQUE

- Retour d'expérience sur les actions menées en prévention
- Révision des compétences en matière de prévention
- Actualisation des compétences du SST
  - Protéger
  - Examiner
  - Faire alerter ou alerter
  - Secourir

ORGANISATION

Encadrement de formation

- Un formateur Sauveteur Secouriste du Travail certifié par l'INRS.
- Le Centre de formation du SDIS 31 est habilité par l'INRS (N° 1517835/2022/SST-01/O/16)

Contact organisme de formation

Groupement Volontariat et Citoyenneté
Cédric Escarboutel
Tel : 05 61 06 37 93 – 06 99 50 16 68
Mail : volontariat.citoyennete@sdis31.fr ou cedric.escarboutel@sdis31.fr

Nombre de stagiaires

4 stagiaires minimum et 10 stagiaires maximum (Au delà , 30 min supplémentaire par stagaire jusqu'à 14 personnes)

Moyens pédagogiques et techniques

- Alternance d'exposés, d'analyse de situations de travail et d'accidents, d'exercices pratiques et d'apprentissage des gestes de secours.
- Moyens techniques
  - PC ou tablette et vidéoprojecteur ainsi que des ressources multimédia et paperbord
  - Kit de mannequins, défibrillateur d'entraînement
  - Matériels divers nécessaires à la réalisation des simulations de situations
  - Plan de prévention et d'intervention INRS

Dispositif de suivi et d'évaluation des résultats de la formation

- L'évaluation formative en continue et les épreuves d'évaluation certificatives finales sont réalisées conformément au document de référence de l'INRS V8-01/2021 en vue de la délivrance du certificat SST valable 24 mois, sous réserve que le stagiaire ait suivi l'intégralité de la formation.

Sanction finale

- Attestation de fin de formation et Certificat SST

Satistiques formation 2024

- Nombre de stagaires formés : 341
- Nombres de stages organisés : 46
- Taux de réussite : 100 %

Tarif session de formation

Entreprises privées :Tarifs net de TVA et fixés selon délibération Acte n° 20216014 du 01/02/2016
Etablissements publics et les collectivités territoriales : gratuit
Lien vers le site du SDIS 31

Formation incendie – Manipulation des extincteurs

DUREE

2 h.

LIEU

Dans les locaux du client ou centres de secours du département

A QUI S'ADRESSE CETTE FORMATION

Profil du stagiaire

- Personnel devant exercer la fonction d'équipier de première intervention dans une collectivité ou une entreprise

Prérequis

- Aucun

Accessibilité

- Modalité et délai d'accès : 1 mois minimum avant le début du stage
- Adaptation possible en fonction du type de handicap (nous prévenir au moins 1 mois avant le début du stage)

OBJECTIFS PEDAGOGIQUES

- Connaître l'essentiel de la conduite à tenir face à un départ de feu dans un local
- Connaître les installations de sécurité de son environnement de travail

CADRE REGLEMENTAIRE

- L'article L.230-2 du Code du travail

PROGRESSION PEDAGOGIQUE

- Conduite à tenir face à un départ de feu
- Présentation et manipulation du matériel de lutte contre l'incendie
- Visite du poste de travail, si possible

ORGANISATION

Encadrement de formation

- Formateurs incendie formés aux méthodes « Secours Prévention »,
- Formateur avec une activité pratique dans le domaine de l'incendie (sapeur-pompier)

Contact organisme de formation
Groupement Volontariat et Citoyenneté
Cédric Escarboutel
Tel : 05 61 06 37 93
Mail : groupement.formation@sdis31.fr ou cedric.escarboutel@sdis31.fr

Nombre de stagiaires
4 stagiaires minimum et 12 stagiaires maximum.

Moyens pédagogiques et techniques

- Alternance d'exposés, d'analyse de situations de travail et d'accidents, d'exercices pratiques de manipulation du matériel de lutte contre l'incendie
- Moyens techniques
  - PC ou tablette et vidéoprojecteur ainsi que des ressources multimédia et paperbord
  - Matériel utilisé : Simulateur de flamme alimenté au gaz (Propane), extincteurs à eau et extincteurs CO2, divers matériels de simulation, déclencheur manuel d'alarme incendie.

Dispositif de suivi et d'évaluation des résultats de la formation

- Evaluation formative par le formateur tout au long de la formation.
- Quizz de validation à la fin du stage

Sanction finale

- Attestation de fin de formation

Satistiques formation 2024

- Nombre de stagaires formés : 65
- Nombres de stages organisés : 8

Tarif session de formation

Entreprises privées et établissements publics et les collectivités territoriales :Tarifs net de TVA et fixés selon délibération Acte n° 20216014 du 01/02/2016
Lien vers le site du SDIS 31

Formation évacuation - Guides files et serres-files

DUREE

2 h.

LIEU

Dans les locaux du client ou dans les centres de secours du département

A QUI S'ADRESSE CETTE FORMATION

Profil du stagiaire

- Toute personne pouvant être sensibilisée à l'évacuation

Prérequis

- Aucun

Accessibilité

- Modalité et délai d'accès : 1 mois minimum avant le début du stage
- Adaptation possible en fonction du type de handicap (nous prévenir au moins 1 mois avant le début du stage)

OBJECTIFS PEDAGOGIQUES

- Connaître les missions, les techniques et les consignes à l'évacuation
- Connaître le signal d'alarme, les cheminements d'évacuation et la conduite à tenir pour évacuer les locaux
- Connaître les installations de sécurité de son environnement de travail

CADRE REGLEMENTAIRE

- L'article L.230-2 du Code du travail

PROGRESSION PEDAGOGIQUE

- Rôle et place des guides files et serre-files au sein d'une entreprise
- L'alarme et l'alerte
- Conduite à tenir face à un départ de feu
- Description des consignes d'évacuation
- Visite des installations de sécurité, si possible
- Exercice pratique d'évacuation du personnel en formation

ORGANISATION

Encadrement de formation

- Formateurs incendie formés aux méthodes « Secours Prévention »,
- Formateur avec une activité pratique dans le domaine de l'incendie (sapeur-pompier)

Contact organisme de formation
Groupement Volontariat et Citoyenneté
Cédric Escarboutel
Tel : 05 61 06 37 93
Mail : groupement.formation@sdis31.fr ou cedric.escarboutel@sdis31.fr

Nombre de stagiaires
4 stagiaires minimum et 12 stagiaires maximum.

Moyens pédagogiques et techniques

- Alternance d'exposés, d'analyse de situations de travail et d'accidents, d'exercices pratiques de manipulation du matériel de prévention incendie du bâtiment
- Moyens techniques
  - PC ou tablette et vidéoprojecteur ainsi que des ressources multimédia et paperbord
  - Matériel utilisé : Délencheur manuel, machine à fumée et manequin d'évacuation

Dispositif de suivi et d'évaluation des résultats de la formation

- Evaluation formative par le formateur tout au long de la formation.
- Quizz de validation à la fin du stage

Sanction finale

- Attestation de fin de formation

Satistiques formation 2024

- Nombre de stagaires formés : 56
- Nombres de stages organisés : 6

Tarif session de formation

Tarifs net de TVA et fixés selon délibération Acte n° 20216014 du 01/02/2016
Lien vers le site du SDIS 31

Journée caisson : simulateur feux réels

DUREE

1 jours (7h)

LIEU

Au Centre de formation aux techniques de lutte contre l'incendie (CFTLI) sur le site de Muret

A QUI S'ADRESSE CETTE FORMATION

Profil du stagiaire

- Toute personne en entreprise aménée à intervenair sur un feu

Prérequis

- Aucun prérequis spécifique
- Aptitude médicale liée au domaine d'activité spécifique à l'activité (A préciser voir convention)

Accessibilité

- Modalité et délai d'accès : 3 mois minimum avant le début du stage
- Adaptation possible en fonction du type de handicap (nous prévenir au moins 1 mois avant le début du stage)

OBJECTIFS PEDAGOGIQUES

- Comprendre le système feu (le feu et ses conséquences)
- Savoir utiliser l'appareil respiratoire isolant et évoluer dans un milieu vicié

CADRE REGLEMENTAIRE

- Guide de techniques opérationnelles (GTO) - Engagement en milieu vicié – V2 du 02/2024

PROGRESSION PEDAGOGIQUE

- Mise en confiance pour utiliser l'ARI (Appareil respiratoire isolant)
- Exercices avec l'ARI
- Découverte du milieu vicié (dans le simulateur feux réels) pour comprendre les enjeux physiologiques
- 1er debriefing pour anlyser la perception des apprenants
- Observations et compréhension du milieu vicié
- 2ème debriefing pour re-analyser la perception des apprenants

ORGANISATION

Encadrement de formation

- 3 formateurs minimum pour 12 stagaires sur liste opérationnelle « Simulateur feux réels »

Contact organisme de formation
Groupement développement des compétences (GDEC)
Tel : 05 61 06 37 00
Mail : groupement.formation@sdis31.fr

Nombre de stagiaires
6 minimum et 12 stagiaires maximum.

Moyens pédagogiques et techniques

- Apports théoriques
- Mises en situation feux réels (Caisson)
- Debriefings
- Intervention d'experts extérieurs

Dispositif de suivi et d'évaluation des résultats de la formation

- Quizz sur les notions traitées pendant le stage

Sanction finale

- Attestation de présence

Tarif session de formation

Tarifs net de TVA et fixés selon délibération Acte n° 2023004 du 09/01/2023
Lien vers le site du SDIS 31